

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 15 JUIN 2017 A 19 H 30**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, CRAYSTON José, COHEN Jean-Yves, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Laurent, MONCHATRE Fabien, MERMET-BOUVIER Solange.

Absents excusés : Mme WIARD Odile (pouvoir à DEGENEVE Alain), M. FELISAZ Raphaël (pouvoir à FROSSARD Nicolas), M. COLLOUD Jean-François

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2017

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe que deux points vont être ajoutés à l'ordre du jour : il s'agit de la demande de subvention à la région pour la réhabilitation du presbytère et de l'attribution des marchés pour le chantier Le Seytroux – Le Commun.

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des conseillers présents remercient Mme Brigitte Cioccolini pour la présentation de son activité (magnétiseur – radiesthésie). Elle a accepté l'offre de la mairie pour occuper une partie des locaux communaux mis en location pour des professionnels de santé/médecine douce. Quelques travaux seront entrepris avant l'installation de Mme Cioccolini. Le Maire la recontactera dès qu'elle pourra prendre possession des lieux, afin de signer avec elle un bail.

REPRISE D'EMPRUNT SMDEA

Lors du conseil municipal du 20/10/2016, et suite au projet de dissolution du SMDEA, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la reprise de la fraction de la dette qui lui incombait, selon la répartition par organismes bancaires qui était jointe en annexe. Ces derniers ayant transmis entre temps les nouveaux tableaux d'amortissement à la mairie, il convient de reprendre une délibération plus détaillée par organisme bancaire et de signer un nouveau contrat par organisme. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le maire de prendre contact avec les différentes banques concernées afin de signer des contrats au nom de la commune, et plus au nom du SMDEA, de prendre une délibération récapitulative et de la transmettre au comptable public, afin que les échéances de prêt puissent être honorées.

COUPES DE BOIS 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté dans le tableau annexé et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

EMPRUNT TRAVAUX LE SEYTROUX – LE COMMUN

Monsieur le Maire informe : concernant le programme de travaux d'assainissement dans le secteur « Le Seytroux – Le Commun », des simulations de prêt ont été demandées à différents organismes bancaires (Banque postale, Crédit agricole, Crédit Mutuel). Seules les 2 dernières banques ont transmis une offre de prêt ; Monsieur le Maire donne lecture de ces propositions. Le Conseil Municipal, après lecture des offres, décide de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 1,15 % sur 15 ans (200.000 € pour l'assainissement et 192.000 € pour les réseaux secs) et charge Monsieur le Maire de signer le contrat.

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'embaucher 2 jeunes cet été, un affecté à temps plein aux services techniques du 19/06 au 31/07 et un affecté à mi-temps au secrétariat de mairie du 8 au 22 juillet, fixent leurs rémunérations sur la base du traitement afférent à l'indice majoré 321, charge Monsieur le Maire de recruter les personnes nécessaires pour les durées nécessaires, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION – REHABILITATION PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été décidé de déléguer la réhabilitation du Presbytère à Haute-Savoie Habitat. Des subventions peuvent être demandées pour ce programme par la commune, notamment à la Région. Une délibération doit être jointe au dossier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de préparer et signer le dossier de demande de subvention à la Région.

CHANTIER LE SEYTROUX – LE COMMUN : ATTRIBUTION DES LOTS

S'agissant d'un groupement de commandes, le SYANE a géré les candidatures. Monsieur le Maire rappelle que le marché est scindé en 3 lots, à savoir lot 01 Voirie et réseaux divers : création d'un collecteur EU, génie civil des réseaux secs et lot 02 : Enrobés et lot 03 : génie électrique. Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres rendu par le SYANE. L'entreprise COLAS a obtenu le meilleur classement pour les lots 1 et 2. Pour le lot 3, l'entreprise DEGENEVE a obtenu la meilleure note et a été retenue.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire :

- Approuve l'attribution des lots par le SYANE.
- Charge le Maire de signer les marchés correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : s'agissant de la décision du gouvernement de laisser le choix aux communes de revenir à la semaine des 4 jours, à l'heure actuelle aucun décret n'a été publié. Le maire informe l'assemblée que l'école maternelle souhaite revenir aux 4 jours ; dans un souci d'homogénéité avec les 2 communes du regroupement scolaire (Reyvroz et Vailly), les conseillers pensent que si la maternelle revient à la semaine des 4 jours, il faudra également le faire pour l'école primaire. La décision doit être néanmoins prise en concertation avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves (*Nb : suite au conseil d'école du 22/06/2017, et étant donné le délai trop court pour pouvoir respecter les étapes du retour à la semaine des 4 jours, notamment au niveau administratif, il est décidé de rester à la semaine des 4,5 jours, avec TAP, pour la rentrée de septembre 2017*).

Navette communale : pour rappel, la navette communale a été mise en place en 1985. Ce service, rendu par la mairie gratuitement, est destiné en priorité aux élèves fréquentant l'école publique élémentaire et demeurant dans les lieux-dits les plus éloignés de la commune. Le nombre important de demandes pour la rentrée 2017, la coordination du travail des employés ainsi que le coût de fonctionnement de la navette ont obligé la commission scolaire à revoir les modalités d'organisation de ce service. De plus il s'avère qu'aucun point de montée n'a jamais été mis en place, il s'agissait plus d'un service « au porte à porte ». Dans un souci de sécurité, les élus décident donc de définir des arrêts de montée/descente. La distance de l'école à la Sciaux étant inférieure à 1 kilomètre et les enfants bénéficiant d'un aménagement sécurisé, les élus décident également de supprimer ce trajet.

Le Maire,
Alain DEGENEVE

